

Tel que promis lors de ma comparution devant votre comité, mardi le 11 mai dernier 1982, vous trouverez ci-joint copie des messages TELEX que j'ai fait parvenir le 9 décembre 1981 à mes homonymes provinciaux relativement au Programme d'aide aux victimes de la mousse isolante d'urée-formaldéhyde.

● (1710)

Cette missive était datée du 20 mai, et c'est un télégramme qui était adressé à tous les ministres de l'habitation et de la protection du consommateur. Et ici, c'est un télégramme qui avait été envoyé au ministre Guy Tardif, ministre de l'habitation et de la protection du consommateur, à Québec. Justement, on faisait mention d'une rencontre qu'il y avait eue en septembre à Québec et je vous ferai grâce du contenu de tout le télégramme, mais on demandait, par la voie de ce télégramme-là, la collaboration des provinces. Et je demandais au ministre si on a fait suite à cette demande, et malheureusement, on n'a pas reçu de réponse à ce télégramme. Alors je supplie les députés, parce qu'il me semble qu'il n'y a pas tellement de gouvernements provinciaux qui sont libéraux au Canada, d'aller voir leur gouvernement provincial, qui représente leur parti ou leur philosophie politique pour qu'il nous aide, justement, si nous voulons augmenter la contribution de \$5,000, qu'il nous aide si nous déclarons désastre national, en vertu de cette loi, il pourrait nous aider et nous ajouterions un montant de \$5,000 pour les victimes. Cela serait notre collaboration objective, non pas dire qu'on blâme le gouvernement, on blâme ceci, on blâme cela! Je pense que le gouvernement a été responsable dans ses décisions. Et lorsque je parle de collaboration au niveau des gouvernements provinciaux, c'est pour cette raison que je veux citer la ville de Laval. Voici:

Laval offre aux propriétaires une baisse de 20 p. 100 de l'évaluation.

C'est un article qui a été publié dans le journal *Le Devoir* du 30 mars 1982, et je cite:

La ville de Laval estime que les maisons isolées avec de la mousse d'urée-formol (MIUF) sur son territoire ont perdu en moyenne un cinquième de leur valeur marchande. Quelque 408 de ces maisons ont été étudiées en détail et chaque propriétaire devrait recevoir ces jours-ci un projet d'évaluation révisé, a appris hier *Le Devoir*.

Selon les informations obtenues, le contribuable aura alors trois choix:

S'il est d'accord avec la réduction proposée par la ville, il doit le faire savoir dans les dix jours. C'est le Service d'évaluation de Laval qui se chargera alors de présenter la modification au Bureau de révision de l'évaluation foncière du Québec (BREF);

si le propriétaire juge que la valeur imposable de sa maison devrait être réduite davantage, il refuse la proposition de la ville et fait lui-même une demande de modification personnelle auprès du BREF avant le premier mai prochain. Dans ce cas, cependant, il aura contre lui le service d'évaluation de la ville qui tentera de défendre sa nouvelle évaluation;

enfin, si le propriétaire préfère conserver l'évaluation originale qui ne tenait pas compte de la présence de MIUF, il n'a qu'à refuser l'offre de la ville sans plus.

Ceci, monsieur le président, démontre et illustre très bien le tout. Et la ville de Laval, la deuxième plus grande ville en importance au Québec, accepte de collaborer au programme. Comment se fait-il que le gouvernement provincial reste muet au télégramme qu'envoyait le ministre de la Consommation et des Corporations le 9 décembre dernier? C'est à cela qu'il va falloir ensemble trouver une solution. Et je n'ai pas l'intention de poursuivre mes remarques plus longuement, monsieur le président, mais je voudrais mentionner à quel point le ministre, en vertu des octrois que l'on a accordé à plusieurs organismes, octrois qui sont de l'ordre de plus de \$120,000, justement pour que ces organismes sensibilisent le gouvernement au développement de cette situation, l'informent des moyens les

Isolation à l'urée-formol—Loi

plus scientifiques et les plus pratiques à utiliser pour venir en aide à ces victimes, que ce soit le Conseil national de recherches Canada, que ce soit le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, que ce soit le nouveau comité que l'on vient de former pour conseiller le gouvernement dans ses démarches futures afin que ces victimes ne soient pas les victimes d'une décision qui n'a pas fait l'objet de recherches. A la lumière de toutes ces situations, monsieur le président, je me réjouis aujourd'hui et je le fais à titre de député à la Chambre qui a vécu ces problèmes avec les victimes de sa région, et qui est conscient de l'importance qu'ils représentent pour elles. J'ai vu des murs de brique qui se sont écroulés, j'ai vu des dommages considérables que certaines maisons ont subis et je suis d'accord sur le fait que pour certaines maisons, dans certains cas, un montant de \$5,000 est insuffisant.

Je pense que nous allons adopter cette loi aujourd'hui pour le bénéfice de toutes les victimes, je suis heureux que le comité permanent de la santé, du bien-être et des affaires sociales ait reçu un ordre de renvoi de la Chambre. J'ai mentionné que le ministre, par ce projet de loi C-109 assurant un montant de l'ordre de 110 millions aux victimes de la MIUF, était flexible et qu'on ne procéderait pas en vertu de la loi mais plutôt par règlement. Encore une fois pour refléter cette flexibilité le gouvernement a décidé, et ceci répond au député de Prince-Albert qui dit qu'une fois le bill adopté cela sera fini. Non, c'est la raison pour laquelle le gouvernement a ordonné par un ordre de renvoi, et je cite:

Que le comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales soit habilité à étudier la mousse isolante d'urée-formol, y compris:

Et le premier point:

1. Les modalités d'approbation de l'utilisation de la Mousse dans les habitations canadiennes;
2. Les questions soulevées quant à ses effets sur la santé et la nature des recherches entreprises ou envisagées à ce sujet;
3. Les questions soulevées quant aux réparations et la nature de la recherche entreprise ou envisagée;
4. La question du nombre de maisons affectées, en vue d'essayer d'identifier précisément les raisons de la différence entre le nombre estimatif d'habitations et le nombre réel enregistré;
5. La question de l'usage de la mousse dans les écoles, les édifices publics et les logements locatifs, ainsi que des recommandations quant aux mesures possibles lorsque des réparations s'imposent;
6. L'identification des groupes de propriétaires qui ont des besoins spéciaux et des recommandations quant à la façon d'y répondre;
7. Le rapport de la Commission d'étude des produits dangereux sur les questions susmentionnées;

Et justement, j'ai fait mention de ce comité dès le début de mon exposé.

8. Toute modification ou addition aux règlements jugés souhaitables au sujet des questions susmentionnées;

Que le comité présente son rapport sur les questions susmentionnées au plus tard le 1^{er} décembre 1982;

Monsieur le président, j'ai la responsabilité, le devoir et l'honneur de présider ce comité. J'ai déjà communiqué avec un porte-parole de chacun des partis d'opposition de façon qu'une première réunion se fasse jeudi dans le but de réunir mardi prochain le comité de la procédure et de l'organisation pour que nous établissions, que nous élaborions un programme défini de façon que nous puissions convoquer les témoins le plus tôt possible, afin que nous puissions informer ceux qui veulent présenter des mémoires devant le comité et qu'ils puissent avoir un délai suffisant pour bien préparer leurs mémoires. Nous avons l'intention de siéger au cours de cet été pour